



FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE DE L'ASSOCIATION DU 12^E RÉGIMENT BLINDÉ DU CANADA

1. CHOIX DE BOURSE (Cochez la case appropriée)

- Premier cycle universitaire
- Collégiale (CÉGEP) ou établissement privé
- Catégorie adulte (éducation permanente)

2. IDENTIFICATION (Demandeur et parrain)

A. Demandeur :

Nom _____

Prénom _____

Code permanent _____ Étudiant à temps plein oui non

Si vous avez indiqué « non » à votre statut étudiant à temps plein, vous n'êtes pas admissible à la demande de bourse

Programme d'études _____

B. Membre fondateur qui parraine la demande :

Nom _____

Prénom _____

Numéro de membre _____

Lien de parenté _____

3. ADRESSE POSTALE

No Civique

Rue

Appartement

Ville

Province/Pays

Code postal

Téléphone

Cellulaire ou autre

Courriel

4. RÉFÉRENCES

Inscrire le nom et le numéro de téléphone de deux personnes qui appuient votre candidature et qui peuvent fournir des références.

5. SIGNATURE

Signature de l'étudiant(e)

Date

6. DOCUMENTS À JOINDRE

Pour que votre demande soit considérée, vous devez produire un dossier complet. En plus du formulaire, vous joindre les documents suivants :

- » Une copie de votre relevé de notes le plus récent ;
- » Copies de vos relevés de notes ultérieures (*optionnel*) ;
- » Une preuve d'inscription ;
- » Curriculum Vitae ;
- » Une photo afin qu'elle soit publiée dans la revue *La Tourelle* de l'Association ; et
- » Lettres de référence (*optionnelles*).

7. DATE DE REMISE DES CANDIDATURES

Les postulants doivent faire parvenir leur demande (formulaire et pièces jointes) par courriel au 12rbcdemandebourse@gmail.com ou par la poste au secrétaire de l'Association au plus tard **le 30 septembre** de chaque année. Si la demande est acheminée par la poste, elle documentation doit être acheminée à l'adresse suivante :

Secrétaire – Association du 12^e RBC
Manège militaire Général-Jean-Victor-Allard,
574, rue Saint-François-Xavier, Trois-Rivières, QC G9A 1R6.

Le 30 octobre de chaque année, le comité de sélection dévoilera les noms des bénéficiaires et ceux-ci seront avisés par courriel. Les versements seront effectués au plus tard le dernier jour de novembre de l'année en cours.